**[89:B:37]**

**Avis d'appel : question constitutionnelle : variante**

[*no du dossier de la cour*]

COUR D'APPEL

[*intitulé de l'instance rédigé selon les modèles*

*fournis à la section 87:A*]

AVIS D'APPEL

Se prévalant de l'autorisation en date du [*date*] qui leur a été accordée par la Cour d'appel, LES REQUÉRANTS INTERJETTENT APPEL à la Cour d'appel de l'ordonnance en date du [*date*] qui a été rendue par la Cour divisionnaire, à [*lieu*].

LES APPELANTS DEMANDENT que l'ordonnance soit annulée et que soit rendu un jugement déclarant inconstitutionnel et nul le règlement municipal ... de la ville de ...

LES MOYENS D'APPEL sont les suivants :

1. Le règlement susmentionné a été adopté en vertu d'une loi provinciale et dans l'exercice d'une compétence provinciale, mais il concerne essentiellement l'aéronautique, une matière qui relève de la compétence exclusive du Parlement du Canada.

2. La municipalité qui exerce sa compétence d'expropriation aux fins d'établir un aéroport excède automatiquement sa compétence.

3. La ville de ... n'a pas le pouvoir d'exproprier les biens-fonds situés dans une autre municipalité à des fins municipales.

4. En l'espèce, la ville de ... n'a pas le pouvoir d'exproprier les biens-fonds des requérants.

5. Les moyens additionnels jugés pertinents par les procureurs.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs des appelants

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

procureurs de l'intimée